



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 95453

Texte de la question

M. Guy Delcourt attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la promotion de l'éducation aux droits de l'Homme dans le système scolaire. Le nombre d'actes de violence dans les établissements scolaires et le taux de délinquance chez les jeunes sont en nette augmentation. En l'espace de 10 ans, les dépôts de plainte, suite à des incidents en milieu scolaire, ont été multipliés par 4. La plupart de ces jeunes n'ont aucune connaissance des droits et devoirs qu'ils ont envers la société, et qui ont été écrits pour eux de façon à ce qu'ils deviennent de précieux défenseurs de la tolérance et de la paix. Cette déclaration, adoptée le 10 décembre 1948 par les Nations unies, constitue le document le plus universel au sujet des droits de l'Homme. L'éducation aux droits de l'Homme, associée à l'éducation à la citoyenneté démocratique et à l'éducation au respect et à la compréhension mutuels, est vitale pour nos sociétés. Elle contribue à l'égalité, à l'autonomisation et à la participation, ainsi qu'à la prévention et la résolution des conflits. Aussi, cette mise en œuvre doit permettre un enseignement pratique visant à favoriser le respect des droits fondamentaux ; son rôle essentiel est de donner à chaque individu les moyens de défendre ses propres droits et ceux des autres. Ce renforcement est un investissement important pour l'avenir dont le but est d'arriver à une société juste dans laquelle les droits fondamentaux de tous seront reconnus et respectés. C'est pourquoi il lui demande de lui faire part des intentions du Gouvernement afin de renforcer l'enseignement des droits de l'Homme au sein de toutes les écoles, dès le plus jeune âge.

Données clés

Auteur : [M. Guy Delcourt](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95453

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mai 2016](#), page 3609

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)